

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-60](#)[Item Marie Moret à François Lachet, 13 mai 1899](#)

Marie Moret à François Lachet, 13 mai 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[13 mai 1899](#)
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
Destinataire[Lachet, François](#)
Lieu de destination79, chemin de Montpellier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret confirme à monsieur Lachet ce qu'Auguste Fabre lui a demandé : transporter de son domicile nîmois à la gare de Nîmes des malles et colis le 15 mai 1899, et trois grosses malles le 16 mai 1899. Elle donne des consignes sur le transport et demande le prix du service.

Mots-clés

[Transport de marchandises](#)
Personnes citées[Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
Lieux cités[Gare, Nîmes \(Gard\)](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60
Collation1 p. (337r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Tomes 15 mai 1899

14 rue Bourdaloue

Monsieur Lachet.

J'ai l'honneur de vous confirmer ce que M. Fabre vient de vous demander pour moi :

1^o Prendre ici, 14 rue Bourdaloue, après demain lundi 19^o, entre 9 heures et midi, les malles et colis devant être transportés en gare pour l'expédition en grande vitesse.

2^o Le lendemain, mardi 16, venir prendre, même adresse, mais à 3^o un quart après midi, trois grosses malles (il faudra deux hommes pour les descendre) à conduire en

gare service des voyageurs, comme vous avez fait l'an dernier.

Un gardien devra rester près des malles en attendant que ma famille et moi nous arrivions et les agents feront enregistrer pour nous même.

Vous voudrez bien veiller à ce qu'on me remette les reçus des malles et colis qui partiront en avant de nous.

Je réglerai comptant ce que je vous devrai pour ce double service ; vous voudrez donc bien me le faire savoir pour baises comprises.

Agitez je vous prie, Monsieur, mes civilités respectives
v^{re} fidèle
(Gardien)